



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213700545-20260909-DEC2026-13-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2026

Publication : 24/09/2026 Pour le Maire, e

La Directrice Générale...

Brigitte MARAIS



Décision du Maire 2026/n°13

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
Article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales

**Portant sur l'octroi d'une concession columbarium à [REDACTED]
dans le cimetière de Chanceaux-sur-Choisille**

Le Mairie de Chanceaux-sur-Choisille, Indre et Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2223-1 à L. 2223-18-4,

Vu la délibération n°2026-16 du 28 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières en application de l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 janvier 2016 fixant les tarifs des différentes concessions,

Vu le règlement général du cimetière de la commune en date du 24 janvier 2008.

Considérant la demande en date du 9 septembre 2026 de [REDACTED]
domiciliés 2545 Route de Cerelles - 37360 ROUZIER-S-DE-TOURAIN tendant à obtenir une concession columbarium dans le cimetière communal, afin d'y fonder une concession collective.

DECIDE :

Article 1er : Il est accordé dans le cimetière de Chanceaux-sur-Choisille, au nom du demandeur ci-dessus, une concession de 30 ans, à compter du 9 septembre 2026 et moyennant la somme de 750 €.

Article 2 : Cette concession est octroyée à titre de :

- Concession nouvelle

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Copie en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire
- Services archives de la mairie.

Fait à Chanceaux-sur-Choisille, le mercredi 9 septembre 2026.

Transmis au représentant de l'Etat le	24/09/2026
Reçu par le représentant de l'Etat le	24/09/2026
Sous le n°	2026-13
Publié le	24/09/2026



Fredéric DARBON

ACTE EXECUTOIRE